

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE MÉDECINE



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2007

Photo couverture:
– 20 kilomètres de Lausanne 2007

Dessins pages intérieures: Marco de Francesco
Photos: Fariba de Francesco, Catherine Borgeaud Papi

I. Editos

Président de la SVM p. 4

Président de l'Assemblée des délégués p. 5

2. Thèmes et faits marquants 2007 p. 6

3. Organes de la SVM p. 13

4. Rapports 2007

Commission de déontologie p. 19

Rapport du médiateur p. 19

Commission cantonale des apprenties et assistantes médicales p. 20

Commission cantonale de la garde et Bureau de la garde SVM p. 20

Commission pour la formation continue p. 22

Commission paritaire santésuisse - SVM p. 23

Commission de modération des honoraires en ambulatoire p. 24

Groupe des médecins travaillant en cliniques privées p. 24

Groupe des médecins travaillant en EMS p. 25

Groupe des médecins hospitaliers p. 26

Groupe des médecins scolaires vaudois p. 26

Représentation de la SVM à l'OMSV p. 27

Délégué de la SVM au réseau FARMED p. 27

5. Nouveaux membres et membres honoraires 2007 p. 28

é d i

L'année 2007 a donné une fois de plus une récolte abondante pour la SVM. Le cru a des qualités contrastées: riche en tannins astringents, robuste de corps, parfois avec quelques pointes acides, il restera long en bouche, et nous laissera percevoir sa saveur encore longtemps.

Impossible de faire le tour en une page des événements marquants de 2007 sans se limiter à l'essentiel. Les nombreux chapitres thématiques du présent rapport entrent plus en profondeur sur toutes ces activités.

L'enjeu principal pour la vie quotidienne des médecins vaudois en 2007 était l'aboutissement de l'introduction du TARMED, ou plus exactement du processus de neutralité des coûts. Il a fallu des négociations très ardues pour obtenir la simple conservation de la valeur du point à sa hauteur précédente. L'essentiel de la créance accumulée par les médecins vaudois pendant la première phase de la neutralité des coûts en 2005 sera en principe récupérée en 4 ans au plus. En contrepartie, la SVM a accepté le principe de révisions annuelles de la valeur du point sur la base de statistiques paritaires médecins-assureurs (Leikov). Deuxième fait marquant, la politique s'est invitée sans plus de ménagement dans notre vie professionnelle (et elle ne semble pas prête d'en repartir). La votation sur la Caisse Unique en 2007 a représenté des défis inédits pour la SVM, quand bien même notre Société se développait déjà activement dans ce domaine. A cette occasion, nous avons développé avec succès la capacité de mener un débat difficile à l'intérieur de nos rangs, ainsi que la capacité de collaborer avec des partenaires dont nous ne partageons que partiellement la pensée, sans nous éloigner de nos propres valeurs. L'échec de l'initiative montre que pour s'imposer en politique, il faut disposer de moyens que nous n'avons pas encore réussi à rassembler. La répartition des votes met en évidence le «Röstigraben», dont il faut se décider à prendre la mesure au lieu de le nier.

L'année 2007 a démontré aussi que des individus isolés peuvent tenter de bloquer, ou tout au moins fortement perturber, les actions que notre Société entreprend au profit de ses membres, sur la base de décisions démocratiques. Ces

événements ne doivent pas faire oublier le travail «de fond» qui est accompli chaque jour avec succès.

Parmi eux, il faut citer une action originale et précieuse: la publication sous l'égide de la SVM d'un guide de soins palliatifs. Ce projet est original parce qu'il est le fruit d'une collaboration entre des médecins de plusieurs spécialités, libres praticiens et hospitaliers, universitaires et non universitaires. A cette occasion, la SVM se montre capable de susciter un véritable réseau de compétences, de stimuler la création et le partage communs de savoirs. On notera combien ce réseau est constructif en termes de médecine, et éloigné du managed care obtus et administratif qui est conçu dans les bureaux du niveau fédéral. Cet exercice a aussi révélé que la SVM, sans prétendre redevenir la société savante qu'elle était en 1829, peut avoir une place dans la publication médicale, car les acteurs classiques laissent quelques domaines orphelins.

Remarquons également qu'en 2007, la garde médicale a très bien fonctionné dans le canton. Malgré des difficultés véritables, les augures qui annonçaient notre incapacité à les résoudre doivent constater que le Corps médical vaudois est capable de faire face à ses responsabilités. Gageons que cela en ira de même pour les défis de demain.

Enfin, une excellente nouvelle au niveau opérationnel est le bon résultat comptable de l'année 2007. Cela ouvre des opportunités précieuses pour le proche avenir. Notre bonne santé financière habituelle et le résultat exceptionnel de 2007 ne viennent pas d'eux-mêmes. Ils proviennent de la gestion très précise et judicieuse dirigée par notre secrétaire général Pierre-André Repond et de son équipe, qui combinent la maîtrise des coûts internes avec la diversification des revenus et une politique de collaborations avantageuse à l'extérieur.

A ces collaborateurs et aux autres membres du secrétariat général, aux membres du Comité et des diverses commissions qui œuvrent aux succès grands et petits de la SVM j'adresse en votre nom à tous un grand merci.

Dr Charles-Abram Favrod-Coune
Président de la SVM



t O S

Bien lourd programme 2007 pour l'Assemblée des délégués (AD) qui, en plus de ses trois séances statutaires, s'est réunie une quatrième fois sur un mode extraordinaire fin octobre. Au menu de cette année pléthorique, nous relèverons, en préambule, le nouveau règlement de procédure de la Commission de déontologie permettant, entre autre, de fixer la représentation des parties. Le second objet d'importance à mentionner est la révision des statuts de la Société. Ce texte, remanié, permet une meilleure intégration et visibilité des médecins hospitaliers dont le statut économique a été profondément transformé par le passage au salariat. Son acceptation par l'AD a été confirmée par votation générale, à une très forte majorité de bulletins rentrés (904 sur 2502 envoyés).

Votre comité s'est particulièrement investi dans la convention tarifaire ambulatoire. Cette dernière ayant été récusée unilatéralement par les caisses maladies, une négociation pied à pied s'en est suivie, soutenue fermement lors de chaque AD par les délégués unanimes. 2008 débute avec un point à 0,99fr obtenu de haute lutte, répondant à nos revendications sur le remboursement de la dette due par Santé Suisse pour la période de neutralité des coûts.

Au chapitre des divers, je rappellerai, en vrac l'élection des membres des diverses entités, avec en tête le Dr Benoît Roethlisberger, comme nouveau président de la Commission de déontologie, le Dr Pierre Kohler comme nouveau membre de ladite commission, les Professeur et Docteur Gérard Waeber et Lennart Magnusson au Comité, de diverses personnalités comme délégués et suppléants à la Chambre Médicale de la FMH. Les comptes et budgets ont également retenu toute l'attention avant leur adoption par l'Assemblée.

Toujours friand de nouveautés, je vous propose un aperçu des projets 2008: arbitrage au plus juste du lancinant problème de la garde médicale, nouvelle structure du CDC comme entité séparée de la SVM sur laquelle cette dernière garderait une haute main, position de la société sur la votation fédérale du 1er juin visant à introduire dans la Constitution un article fixant la fin de l'obligation de contracter et le monisme des hôpitaux.

Pour terminer, je voudrais encore remercier ici tous les délégués qui ont généreusement participé à ces rencontres indispensables à l'élaboration de l'avenir de notre Société médicale.

Dr Pierre de VEVEY
Président de l'Assemblée des délégués



THÈMES ET FAITS MARQUANTS 2007

Action politique

Dans le registre des consultations, l'avis de la SVM a été requis à plusieurs reprises. Ce travail, parfois ingrat, est d'une importance capitale s'il est bien mené. Il est l'occasion de tisser des alliances, mais surtout d'éviter de voir cristalliser dans la loi des principes préjudiciables à l'exercice de la médecine, de proposer des formulations ou des amendements comme ce fut le cas à différentes reprises depuis quelques années. L'effet de cette « veille » juridique et politique peut se faire sentir dans la durée et lors de négociations particulières, comme certains exemples l'ont montré (indexation du tarif médical). En 2007, on retiendra surtout trois consultations importantes pour le corps médical vaudois:

- la consultation sur l'**après-clause du besoin**. Dans ce cas, le chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a pris l'avis de notre société dans un dossier en mains de la Conférence des directeurs sanitaires (CDS), ce qui répond à un souhait que nous avions déjà exprimé auprès de son prédécesseur.
- la consultation sur la **clause du besoin des équipements lourds**, qui a évolué entretemps vers une « régulation de l'offre de soins ».
- la révision de la **Loi sur la santé publique**, sur laquelle nous avons pris position en mettant en évidence des dispositions de nature à compliquer encore l'exercice de la médecine (cabinets de groupes, intrusion dans la pratique privée, notion de pratique indépendante, rôle du médiateur privé versus public).



Négociations

- **Hôpitaux** : l'aboutissement de la négociation de la nouvelle Convention collective de travail avec la Fédération des Hôpitaux vaudois (FHV) a représenté à la fois un succès, au vu de l'âpreté des échanges et des enjeux, mais aussi un effort d'adaptation important. En effet, la nécessité devant laquelle nous nous sommes trouvés pour différents motifs, dont certains internes à la profession médicale, de réaménager le volet rémunération, nécessitera de s'organiser en conséquence. La mise sur pied de modèles différents de rémunération dans chaque hôpital représente un suivi exigeant et nécessite l'assistance d'une fiduciaire. Les membres du GMH l'ont bien compris en acceptant de se doter des ressources correspondantes.
- **CHUV** : la négociation, quelque peu dans la douleur, d'un nouveau règlement des médecins-cadres du CHUV, par l'Association des médecins-cadres (AMC) du CHUV, ne s'est faite qu'avec un recours sporadique à la SVM. Celle-ci a cependant toujours répondu présente lorsqu'il s'est agi de mettre un peu plus de poids dans la balance face à l'administration du CHUV.



Par Pierre-André Repond,
Secrétaire général
de la SVM

et au DSAS. Outre la participation à différentes séances ou assemblées, la dernière occasion en date fut fournie par la possibilité offerte aux médecins-cadres du CHUV de s'exprimer dans la presse quotidienne, via leur représentation au sein du Comité de la SVM. Un mandat d'étude universitaire sur l'évolution du revenu des médecins du CHUV, financée par la SVM et conduite conjointement avec l'AMC, sera lancé en 2008.

- **Ambulatoire** : la normalisation de nos relations avec santésuisse par le rétablissement de la Commission paritaire a préfiguré la possibilité de régler, une fois pour toutes, le pesant contentieux de la compensation (24 millions).
- **Dépistage du cancer du sein** : une adaptation significative a pu être introduite dans la convention vaudoise pour 2007. Pour 2008, la situation se discute au plan romand et il s'agira de garder la maîtrise de la situation vaudoise.
- **Assistances médicales** : de nouvelles recommandations ont été convenues pour 2008.
- **Tarif des médecins scolaires et médecins-conseil des CMS** : l'adaptation du tarif des médecins scolaires est en voie de finalisation. Si la plupart des communes ont admis, un peu forcées, celui de 175 francs de l'heure, soit tout de même une progression de 40 %, le Canton devrait suivre rapidement depuis qu'il a adopté ce tarif pour tous les autres médecins. Ce tarif s'appliquera dès juillet 2007 également aux médecins-conseil des CMS, suite à des négociations avec l'OMSV.
- **Mandat de la garde** : les montants qui doivent figurer dans un nouvel avenant à la convention en vigueur sont connus, mais les partenaires ont achoppé sur des questions de détails résolues dans l'intervalle.



Groupements de la SVM

Malgré et peut-être en partie aussi grâce aux très fortes pressions exercées sur les médecins des hôpitaux régionaux et vécues avec eux par la SVM, ceux-ci ont renforcé encore leur organisation si l'on en juge par les nouveaux statuts du GMH (Groupement des médecins hospitaliers) en cours de préparation.

D'une manière générale, notre présence dans les différents groupements et leurs Comités ou Assemblées générales a tendance à être davantage demandée.

Ces rencontres, si elles prennent du temps, sont très précieuses pour recevoir et faire passer certains messages. Tel fut le cas notamment lors de l'Assemblée générale du Groupement des Psychiatres, le 25 septembre 2007, réunissant plusieurs centaines de personnes dans le cadre d'une relève intégrale de leur Comité.

Le volume d'activités a exigé de tenir, pour la première fois, une Assemblée des délégués extraordinaire, opération maîtrisée mais dont il ne faudrait pas abuser vu la charge qu'elle occasionne pour les délégués mais aussi le Comité, le Secrétariat et le budget de la SVM (au minimum 20'000 francs).



La formation à la médecine d'urgence a continué de se développer en 2007



L'année 2007 a marqué un pas significatif dans l'amélioration de nos relations avec l'ASMAV, mises à mal par la clause du besoin. Une mise à plat à l'occasion d'une rencontre des Comités respectifs, mais surtout dans une édition du Courrier du Médecin Vaudois, a aidé à mettre sur pied de nouveaux projets communs tels que la création d'une plate-forme commune de transferts de cabinets à laquelle est associée l'AMOV (Association des médecins omnipraticiens vaudois). Cette première étape a aussi préparé le terrain à d'autres collaborations auxquelles nous tenons, telle que la participation aux 20 km de Lausanne.

Activités au niveau suisse et romand

Ce qui a été dit de notre présence au sein des organisations fédérales et cantonales en 2006 est resté valable en 2007. Cependant les sollicitations de la SMSR se sont nettement accrues. D'un simple secrétariat du Comité, de nouvelles demandes de conseils sont apparues (réforme des statuts, fiscalité, etc.).

Sur le plan fédéral notre présence dans différents cercles (Conférence des sociétés cantonales de médecine, FMH) a pour but d'obtenir davantage d'impact sur les orientations de fond (Leikov, managed care, etc.).

Une rencontre avec le Comité de l'AMG (Association des Médecins du canton de Genève) et son nouveau secrétaire général avait pour but de conserver les acquis d'une excellente collaboration, tout en cherchant à accroître notre efficacité régionale et fédérale.



Formation

L'activité de la Commission de formation continue (CFC) s'est maintenue sur le double axe des Jeudis de la Vaudoise et de la formation à l'urgence dont la fréquentation s'est étendue à de nombreux médecins romands. Il est même question d'organiser un cours dans le canton de Neuchâtel en 2008.

Le groupement des médecins en EMS (GMEMS) a mis sur pied un cours de formation continue en gériatrie qui est bien fréquenté. Il va dans le sens des exigences accrues de formation qui figurent désormais dans la législation.

Secrétariat général et Centre de confiance

L'organisation du secrétariat général a été sensiblement modifiée et l'équipe partiellement renouvelée et renforcée. Dans le détail, le poste de comptable a été repourvu avec l'arrivée de Sandra Tschudi, qui a apporté plusieurs améliorations dans la gestion des dossiers qui lui incombent (gestion du contentieux, gestion des liquidités, relations avec la FMH, contrat collectif Intrax, assistantes médicales notamment). Le développement de services aux membres s'est également accru et l'engagement d'une adjointe au secrétaire général, Véronique Matthey, juriste issue de la Fédération romande des consommateurs, contribue encore à renforcer ces activités. On relèvera enfin l'engagement d'une nouvelle réceptionniste, Pauline Maret.

Les excellentes relations entre le Comité mais aussi tous les organes de la SVM (CD, AD) et le Secrétariat sont le gage du succès des travaux en cours. Une transition en douceur de la présidence et un renouvellement progressif du Comité au gré des fins de mandats garantiront une poursuite harmonieuse de ses tâches.



La situation financière est bien maîtrisée et de nouvelles recettes liées à des négociations particulières (mises à disposition de factures électroniques aux assureurs) couvrent les nouvelles dépenses liées au CDC.

L'informatique joue aujourd'hui un rôle central. Et de nouvelles prestations en la matière sont régulièrement mises à disposition des membres (en 2007, courriels sécurisés, portail interactif SVM). Ce secteur très dynamique s'est ainsi étoffé d'une nouvelle fonction, inédite à la SVM, occupée par Denis Pittet, de « conseil à la clientèle », destinée à garantir une bonne relation avec les utilisateurs du CDC et développer le nombre d'affiliés au module de facturation.

Cette ressource et ces compétences sont également très utiles pour valoriser et développer notre offre. Par contre il s'agit d'un secteur qui souffre encore d'un encadrement insuffisant pour garantir une planification rigoureuse de ses développements.

A fin 2007, le Centre de confiance disposait d'une base de données de plus de 4,6 millions de factures envoyées par un total de 1295 médecins, depuis sa création en 2004

L'objectif de créer une nouvelle entité sous forme de SA a été avalisé à l'unanimité par l'Assemblée des délégués du 29 novembre 2007.

Médiation

Un important contentieux pécuniaire, à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs, minait depuis quelque temps les relations entre les médecins d'un hôpital et leurs collègues des autres hôpitaux et empêchait la liquidation du Fonds des Honoraires. Une médiation, proposée dans le cadre de la SVM, a permis de régler cette situation, évitant ainsi les conséquences financières et politiques d'une procédure devant les tribunaux.



Communication

La présence de la SVM dans les médias en général peut être considérée comme bonne en quantité et surtout en qualité, tant il est vrai qu'une présence inopportune peut être destructrice. Outre la participation d'un membre du Comité à des émissions télévisées (Infrarouge), c'est surtout la campagne sur la Caisse unique, ainsi que la conférence de presse de la rentrée (13 septembre) qui ont suscité un intérêt marqué des médias, qui les ont fortement relayées.



Images tsr

Le Docteur Favrod-Coune sur le plateau de Mise-au-point, le 22 avril 2007

A noter également, la vitalité du *Courrier du médecin vaudois*, qui huit fois l'an, nous permet d'alimenter la réflexion au sein de la corporation médicale et auprès de divers partenaires, tout comme de transmettre un grand nombre d'informations utiles.





Le dessinateur Barrigue
à la journée de la SVM 2007 à l'EPFL ...



... et au secrétariat de la SVM
pour l'apéritif de Noël

Autre thèmes et faits marquants en 2007

- Journée de la SVM le 8 mars 2007 à l'EPFL avec un nouveau partenaire, UBS. Au programme, notamment deux conférences: «Le secret médical à l'ère de la transparence et des systèmes d'informations» donnée par le Dr Bertrand Kiefer et «Quel est l'avenir de la médecine au féminin?» donnée par les Dresses Nicole Jauhin-Stalder et Gabrielle de Torrenté de la Jara. (photo ci-dessous)

Répartition dans les spécialités

	Femmes	Hommes
Spécialiste en pratique privée	18 %	82 %
Médecine générale	17 %	83 %
Médecine interne	39 %	61 %
Pédiatrie	25 %	75 %
Moyenne en médecine de premier recours	25 %	75 %

statistique FMH 2005

- Elaboration des nouveaux statuts de la SVM
- Parution et accueil très positif de la nouvelle brochure de soins palliatifs, encartée dans le Courrier du Médecin Vaudois.
- Managed care : la SVM a assez bien occupé le terrain avec ses «principes sur le managed care» et sa supervision des négociations du réseau Optimed en collaboration avec les Genevois. Le pas suivant sera la constitution d'un groupement des médecins de réseaux.



Bilan 2007 du trésorier

Les conditions essentielles à la sérénité d'un trésorier sont que les comptes de son association soient bien tenus et équilibrés. Grâce au patient travail de notre nouvelle comptable, la première condition est remplie de façon parfaite. Seule restriction, vu le changement de plan comptable d'il y a deux ans, il faudra encore un ou deux exercices pour que chaque poste des comptes et des budgets soit comparable d'une année à l'autre de façon univoque.

Pour ce qui est de l'équilibre, il a été réalisé pour les comptes 2006 et le sera probablement pour ceux de 2007 malgré les frais de la campagne « caisse unique », même s'ils ne sont pas encore bouclés à ce jour. L'établissement du budget 2008 a posé plus de difficultés. Au moment de son élaboration, un certain nombre de conventions ou contrats n'étaient pas encore signés pour 2008 et les recettes associées ne pouvaient raisonnablement pas être budgétées (contribution de l'État pour le mandat de la garde, émoluments des non-membres pour leur adhésion à la convention ambulatoire). Nous avions des recettes qui couvraient juste les frais de fonctionnement courants sans laisser de marge de manœuvre pour des actions exceptionnelles. Le comité a donc préféré proposer une légère augmentation des cotisations pour se donner les moyens de sa politique. L'Assemblée des délégués (AD) l'a bien compris en acceptant très largement cette augmentation.

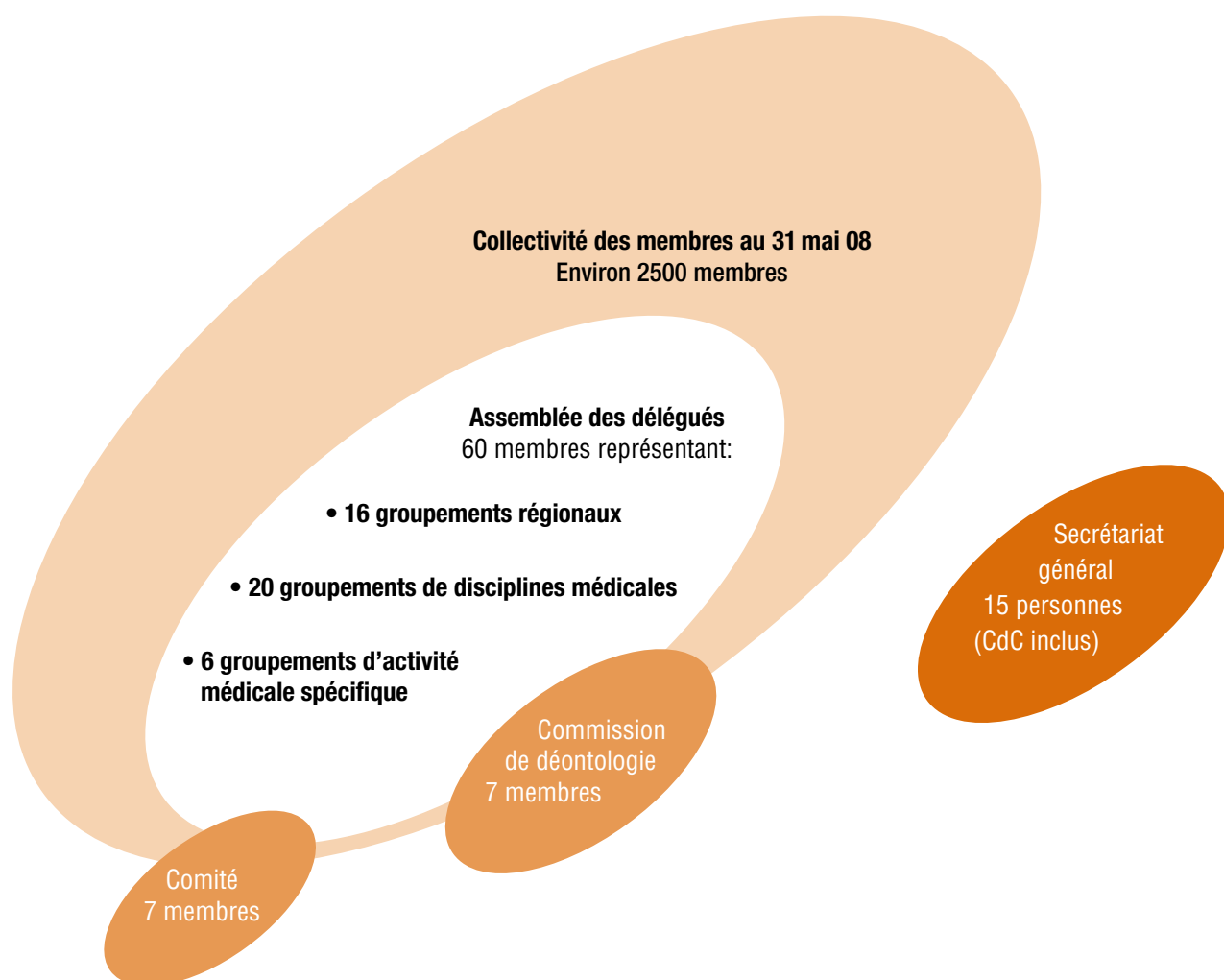
Finalement, les vérificateurs des comptes et l'AD ont plusieurs fois demandé que le financement du CdC soit bien distinct du budget ordinaire de la SVM. Ce n'est pas entièrement possible tant que les structures du CdC sont parties intégrantes du secrétariat, mais le processus d'autonomisation juridique du CdC est en route et permettra une meilleure transparence des comptes.

Le soussigné remercie Sandra Tschudi, comptable, le secrétaire général et les vérificateurs pour leur travail irréprochable.

Dr Jean-Pierre Pavillon
trésorier



ORGANES DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DE MÉDECINE



Collectivité des membres

Constituée de tous les membres ordinaires, la collectivité des membres est le pouvoir suprême de la SVM. Depuis la création de l'Assemblée des délégués et la suppression de l'assemblée générale, elle ratifie les décisions de cette nouvelle instance en ce qui concerne les conventions impliquant l'ensemble des membres de la société et les modifications des statuts. Cette ratification se fait par correspondance.

ORGANES DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DE MÉDECINE

Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués (AD) constitue le parlement des médecins vaudois. Elle compte 60 membres au maximum représentant les groupements régionaux, les groupements de disciplines médicales et les groupements d'activités spécifiques de la SVM. Les délégués sont désignés au sein de leurs groupements respectifs et sont élus pour quatre ans et rééligibles deux fois. A l'occasion de la réforme des structures de la SVM en 1998, l'Assemblée générale a été supprimée au profit d'une Assemblée des délégués, plus conforme à la taille de la société, qui se réunit trois fois par année.

Bureau de l'Assemblée des délégués au 31 mai 2008

Dr Pierre De Vevey

Président



Dr Luc Anex

Vice-Président



Dr Patrick Ruchat

Vice-Président



Principaux travaux de l'AD en 2007

L'Assemblée des délégués s'est réunie à 4 reprises en 2007 (29 mars, 28 juin, 25 octobre, 29 novembre) en général à la salle des fêtes du casino de Montbenon à Lausanne, à proximité immédiate du secrétariat de la SVM.

- Bilan de la « campagne » sur la Caisse unique et discussion. Relations et avenir de nos relations avec santé-suisse et les assureurs.
- Commission de Déontologie: adoption du nouveau règlement de procédure.
- Révision des statuts par la commission ad hoc en vue d'un vote pour adoption en 2008.

- Centre de Confiance : projet de mail sécurisé et discussion autour des nouvelles structures du CdC.
- Relations avec les assureurs, le tribunal arbitral et la commission paritaire.
- Perspectives 2008 pour la convention ambulatoire des cabinets privés.
- Election d'un nouveau président à la Commission de déontologie en la personne du Dr B. Roethlisberger ainsi qu'élection d'un nouveau membre, le Dr P. Kohler.
- Réélection du Prof. G. Waeber et du Dr L. Magnusson au Comité.
- Réélection des 2 délégués Drs Pierre de Vevey et Philippe Munier à la Chambre médicale ainsi que du suppléant Dr L. Magnusson. Election d'un 2e suppléant le Dr P. Vuillemin.
- Adoption des comptes 2007 et du budget 2008
- Réseaux et Managed Care : projet de création d'un Groupement des médecins de réseau en 2008.

Délégués des régions au 18 juin 2008

ANDRIEU	Jacques	Aigle-Chablais
GUGGI	Vincent	Broye
CRIBLEZ	Claude	Jura
BERTONA	Graziella	Lausanne CHUV- La Sallaz
RUBIN	Jean-Paul	Lausanne Est-Pully
BURKHALTER	Hugues	Lausanne Nord-Le Mont
— Vacant —		Lausanne Ouest- Prilly-Renens
HAURY	Jacques-André	Lausanne-Centre
ANTONINI REVAZ	Sylvie	Lausanne-Sud
FELLRATH	Frédéric	Lavaux-Oron
PERRET	Renaud	Montreux
LANDOLT	Jacqueline	Morges
BOPP	Hans-Jurg	Nyon-Rolle-Aubonne
VON ORELLI	Jacques	Pays-d'En-Haut
RUMPF	Michel	Vevey - La Tour de Peilz
HUNGERBUEHLER	Philippe	Yverdon-Echallens

Délégués des disciplines médicales au 18 juin 2008

FRANCILLON	Cyrille	Allergo-immunologues - En alternance avec la Dr Vuille
VUILLE	Jean-Claude	Allergo-immunologues - En alternance avec le Dr Francillon
ANEX	Luc	AMOV
CORBOZ	Jean-Paul	AMOV
DEVEVEY	Pierre	AMOV
DECREY WICK	Hedwige	AMOV
FONJALLAZ	Marie-Henriette	AMOV
JUNOD	Michel	AMOV
LORENZ	Gilles	AMOV
ODIER	Luc	AMOV
RACINE	Charles	AMOV
FLUBACHER	Pierre	Anesthésistes
SCHUMACHER	Daniel	Anesthésistes
GENOUD	André	Cardiologues
VERNET	Olivier	Chirurgiens
GENTON	Amédée	Chirurgiens
PACHE	Thierry	Chirurgiens-orthopédistes
PICTET	Anne	Chirurgiens-plasticiens
CEROTTINI	Jean-Philippe	Dermatologues
THORENS	Joël	Gastro-entérologues - Associés aux Pneumologues
BEURET-LEPORI	Nathalie	Gynécologues
GENOLET	Pierre-Michel	Gynécologues
GENTON-BÜRGISSE	Gabirelle	Médecines complémentaires
HENNY	Christophe	Neurologues
VON FLIEDNER	Vladimir	Onco-hématologues
CHAMERO	Juan	Ophtalmologues
ZWINGLI	Martin	Ophtalmologues
BROSSARD	Edgar	Oto-rhino-laryngologues
CARREL	Olivier	Pédiatres
MULLER SAEGER	Gabriela	Pédiatres
JOYET-ABRECHT	Susan	Psychiatres
MOTTAZ	Dominique	Psychiatres
ROULIER VON GUNTEN	Catherine	Psychiatres
HURNI	Maurice	Psychiatres
ROSSIER	Philippe	Radiologues - Associés aux pathologies
HACK	Isabel	Radiologues - Associés aux pathologies
TERRIEN	Marie-Hélène	Rhumatologues
BANIC	Pedrag	Urologues - Ass. aux chir. pédiatriques - En alternance avec la Dresse Hohlfeld
HOHLFELD	Judith	Urologues - Ass. aux chirurgiens pédiatriques - En alternance avec le Dr Banic

Délégués d'activités médicales spécifiques au 18 juin 2008

DELORME	Philippe	Médecins conseils CMS-OMSV
GUISAN	Yves	Médecins hospitaliers
JAQUET	Pierre-Yves	Médecins scolaires
MINGER	Fritz	Médecins travaillant en clinique privée
MICHEL	Christian Edouard	Médecins travaillant en établissement médico-social
RUCHAT	Patrick	Médecins-cadres du CHUV

ORGANES DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DE MÉDECINE

Comité

Le Comité est l'organe exécutif de la SVM élu par l'Assemblée des délégués. Il est actuellement composé de sept membres élus pour une période de quatre ans et rééligibles deux fois. Son président est élu tous les deux ans, mais au maximum trois fois. Pour l'accomplissement de ses multiples tâches, le Comité s'appuie sur le secrétariat général et diverses commissions. Il peut aussi en créer de nouvelles au besoin.

Membres du Comité au 31 mai 2008

Dr Charles-Abram Favrod-Coune (1)

Président

Dr Charles-A. Steinhäuslin (2)

Vice-Président

Dr Jean-Philippe Grob (3)

Secrétaire

Dr Jean-Pierre Pavillon (4)

Trésorier

Dr Lennart Magnusson (5)

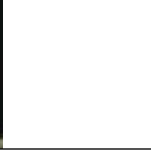
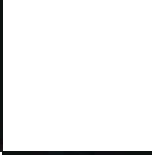
Membre

Prof. Gérard Waeber (6)

Membre

Dr Bertrand Vuilleumier (7)

Membre



Commission de déontologie

La Commission de déontologie veille au respect des statuts de la SVM ainsi qu'au respect des statuts et du code de déontologie de la Fédération des médecins suisses. Elle est en quelque sorte la cour de justice de la SVM et est notamment compétente pour statuer sur d'éventuels abus en matière de pratique médicale. Tous les membres qui la composent doivent appartenir à la SVM depuis plus de dix ans. Elle travaille étroitement avec le médiateur de la SVM qui a pour charge de régler par la conciliation les différends éventuels entre patients et médecins.

Membres au 31 mai 2008

Dr Benoît Roethlisberger

Président

Dr Jacques Bidiville

Membre

Dresse Anne-Claire Bloesch

Membre

Prof. Roger Darioli

Membre

Dr François-Xavier De Preux

Membre

Dr Pierre Kohler

Membre

Dresse Catherine Lomier Viret

Membre



Secrétariat général

Placé sous la responsabilité du secrétaire général Pierre-André Repond, le secrétariat général (SG) est un organe de la SVM; son secrétaire général est désigné par le comité.

On peut diviser les activités du SG en trois grandes catégories. La première comprend la négociation et la représentation. Le SG représente et défend les intérêts des membres face aux partenaires du système de santé, assureurs, collectivités publiques, établissements sanitaires etc. Le SG assume également une fonction de type syndical en faveur de ses membres exerçant une activité dépendante. En lien avec ces activités, le SG gère la communication et l'information, les relations avec les partenaires, le public et le monde politique.

La seconde est celle des prestations de service aux membres. Cela va de l'organisation de la formation continue à la négociation de contrats collectifs d'assurances en passant par l'information et le soutien à l'installation des nouveaux membres. Quant au Centre de confiance (CdC) des médecins vaudois, ses prestations s'étoffent : module de facturation, module de statistiques, courriel sécurisé, système Covercard et portail SVM.

Enfin, la troisième catégorie est de l'ordre du soutien logistique, ainsi que de la coordination des structures de la SVM et des différentes commissions. Cela suppose notamment l'élaboration et le suivi des stratégies de la SVM, l'analyse et le soutien à la décision des instances de la SVM (comité, groupements, commissions).

Collaborateurs du secrétariat général au 31 mai 2008

Pierre-André Repond (1)

secrétaire général (100%)

Catherine Borgeaud (2)

secrétaire coordinatrice (70%)

Sara Cimino (3)

collaboratrice du secrétaire général (100%)

Pierre Droz (4)

conseiller clientèle du CDC (100%)

Fariba de Francesco (5)

secrétaire, responsable de la formation continue, photographe (60%)

Jean-Marie Gacond (6)

informaticien, développeur du CDC (100%)

Véronique Hegi (7)

service des admissions et gestion des membres (70%)

Martine Jacquet (8)

assistante du secrétaire général (90%)

Helène La Grotteria (9)

collaboratrice du CDC (70%)

Véronique Matthey (10)

adjointe au secrétaire général (100%)

Pauline Maret (11)

secrétaire réceptionniste (100%)

Patrice Normand (12)

informaticien, développeur du CDC (100%)

Denis Pittet (13)

conseiller clientèle du CDC (60%)

Catherine Saib (14)

responsable du service aux membres, des RH et de l'administration (90%)

Sandra Tschudi (15)

comptable (100%)



Le secrétariat général, un centre de services à disposition des organes de la SVM et des médecins vaudois

Appui stratégique au Comité de la SVM

Appui dans la représentation des médecins

Auprès des assureurs, des hôpitaux et des pouvoirs politiques

Support logistique

Ressources humaines et techniques à disposition de la SVM, des groupements, commissions ou de l'Assemblée des délégués

Voix de la corporation médicale auprès des membres et des médias

Courrier du Médecin vaudois, Site Internet, Rapport annuel, Service de presse, publications diverses

Information et soutien à l'installation des nouveaux membres

Conseils personnalisés dans le domaine des assurances

Contrats collectifs négociés pour la LPP et l'assurance maladie; Caisse d'allocations familiales des médecins (CAFMED) avec un taux particulièrement intéressant

Conseils personnalisés dans le domaine juridique

Appui d'un réseau de professionnels (avocats conseils) spécialisés dans les domaines du droit des assurances sociales, fiscal et de la responsabilité, pouvant être sollicité rapidement

Organisation de la formation continue

Jeudis de la Vaudoise, médecine d'urgence

Gestion des apprenties assistantes médicales

Gestion financière des cours d'apprentissage et coordination avec les partenaires de la formation (Etat, écoles)

Gestion et développement du Centre de confiance (CdC) des médecins vaudois

Module de facturation et module statistique

RAPPORTS

2007

Commission de déontologie de la SVM (CD)

La Commission de déontologie a été fort occupée au cours de l'an passé. Elle a siégé quatorze fois en séances plénières et à de nombreuses reprises en délégations d'un ou plusieurs membres.

Huit nouvelles instructions ont été ouvertes en cours d'année. Elles concernent des faits de toute nature allant du retard dans l'envoi de rapports à l'AI jusqu'à la suspicion d'actes sexuels entre un médecin et sa patiente en cours de traitement.

Six affaires ont été bouclées en 2007 alors que vingt autres sont encore en instruction. Pour des raisons de procédure indépendantes de notre volonté, plusieurs dossiers vieux de plus de cinq ans ne sont pas encore résolus.

Certaines affaires judiciaires impliquant des médecins vaudois ne sont pas de notre ressort. En voici un exemple parmi d'autres : en 2007, un procès pénal a été intenté contre un généraliste lausannois ayant entretenu des contacts sexuels avec une patiente dans le cadre de sa consultation. Ce confrère a été libéré de toute sanction par le Tribunal correctionnel de Lausanne, les faits étant prescrits sept ans plus tard sur le plan pénal. Le délai de prescription pour les fautes relevant de notre Code de déontologie étant plus long (10 ans), la Commission a voulu ouvrir une instruction contre ce confrère : Or, il est apparu que celui-ci n'a jamais été membre de la Société Vaudoise de Médecine. Notre confrère a donc échappé à toutes les sanctions pénales et professionnelles pour une affaire certainement peu déontologique !

Le nouveau Règlement de procédure de notre Commission est entré en vigueur en juin 2007. Il est caractérisé par un fonctionnement comparable à celui de la justice pénale avec une période d'instruction menée par un ou plusieurs membres et une séance de jugement où peuvent intervenir les avocats des parties.

Après l'avoir présidée pendant huit ans, le Dr Daniel Russ a quitté la Commission de déontologie à la fin 2007. Nous le remercions pour son intense travail, son engagement et sa compétence.

Dr Benoît Roethlisberger
Président



Rapport du médiateur

Sur délégation ou avec l'approbation de la Commission de déontologie (CD), le médiateur est intervenu en 2007 à 21 reprises dans les situations suivantes :

- Médiation réussie entre 2 groupes de médecins avec la précieuse collaboration du Secrétaire général de la SVM
- Demande de médiation entre confrères non aboutie par refus d'une des parties
- Médiation réussie entre une patiente et son médecin
- Intervention en faveur d'une collègue auprès de la médiatrice cantonale
- Instruction de 5 affaires à l'intention de la CD
- 6 conseils téléphoniques à des confrères
- Conseils au « Service aux membres » de la SVM sur la conduite à tenir vis-à-vis d'une plaignante
- Participation à l'élaboration du nouveau règlement de procédure de la CD
- Rédaction d'un article sur « Le droit du patient d'accéder à son dossier médical » publié sur le site de la SVM (sous FAQ, 5. Accès au dossier médical)
- Participation au « Colloque Médiation et Santé du 1er juin à Neuchâtel » et échanges écrits et oraux avec une juriste-doctorante de l'Institut de droit de la santé (NE)
- Etude d'un projet de loi et propositions au Secrétaire général de la SVM
- Exposé à l'Association Vaudoise des Employés en Assurances Sociales sur « Secret médical, Médecin traitant et Assurances sociales »

Cette année encore, la Commission de déontologie et particulièrement son Président, le Dr Russ, ont collaboré amicalement avec le soussigné et lui ont apporté une aide efficace dans les affaires difficiles. Qu'ils en soient sincèrement remerciés.

Dr Claude-F. Goumaz
Médiateur de la SVM



Commission cantonale des apprenties et assistantes médicales

Cette année fut très calme dans mes activités. En effet la nouvelle formule semble «rouler» à sa vitesse de croisière et la première volée va terminer son cycle de trois ans. Les échos jusqu'à ce jour sont favorables à ce cursus d'un an de cours et deux ans en cabinet médical, tant de la part des écoles que des patrons. Vos cotisations solidaires pour cette formation sont revenues à 50 francs par an comme par le passé, car il n'y a plus d'apprenante issue de l'ancien système.

Au moment où j'écris ces lignes, nous sommes en préparation pour une réunion avec tous les acteurs de la formation en mai pour faire le bilan de cette année.

Je profite ici pour remercier tous les médecins qui forment actuellement des assistantes médicales.

De plus, c'est la dernière fois que vous me lirez sous cette casquette car j'ai fait mon temps et ai démissionné de mon poste à fin juin 2008.

Avec mes meilleurs messages à tous.

Dr Jean-Paul Morattel

Président

Composition de la commission au 31 mai 2008

Dr Jean-Paul Morattel, président

Dr Claude Bourquin

Dr Wilfred-Eric Rustreholz

Commission cantonale de la garde et Bureau de la garde SVM

Un événement marquant de l'année a été le départ du Dr Thierry Cuendet qui a présidé la Commission de la garde depuis le retrait du Dr Munier et qui a conduit, à travers vents et marées, la mise en place de l'obligation légale de la garde. La SVM le remercie pour l'important travail accompli.

Depuis 2005, la SVM organise la garde sur mandat de l'Etat de Vaud qui nous alloue une contribution forfaitaire de CHF 150'000.- pour les frais d'organisation. Il était prévu d'adapter ce montant au fil des années. Nous avons donc entamé des discussions avec le Service de la santé publique (SSP) pour le rapprocher des frais réels. Cette négociation a hélas échoué sur des détails futiles tels que des questions de vocabulaire ou de rémunération horaire, alors que la contribution de l'Etat est forfaitaire et très inférieure aux frais réels. Dans l'intérêt des patients, nous n'avons pas voulu entamer une épreuve de force en renonçant à notre mandat et nous espérons que la raison finira par prévaloir.

Le vieillissement et la pénurie des médecins astreints à la garde est un problème très préoccupant qui a atteint le point de rupture dans le Chablais l'été dernier. Leur nombre ayant drastiquement diminué et en fonction de circonstances propres au Chablais, les collègues de cette région ont estimé ne plus être en mesure d'assurer la garde de nuit. Une excellente concertation entre ces médecins, la SVM, l'hôpital du Chablais et le SSP a permis de résoudre la crise, ce qui montre qu'avec de la bonne volonté et malgré les différends, une collaboration efficace est possible.



Membres de la commission au 31 mai 2008

Dr Jean-Pierre Pavillon, président

Membres du Bureau:

Dr Jean-Pierre Pavillon, président	Représentant du Comité de la SVM
Dr Christophe Bernard	Secteur Nord
Dr Michel Ravessoud	Secteur Centre
Dr Etienne Verrey	Secteur Est
Dr Pierre Widmer	Secteur Ouest

Membres (responsables par secteur et représentants)

Aigle	Dr Jean-François Anex
Aubonne-Rolle-Gimel	Dr Pierre-Alain Robert
Avenches	Dr Edmond Pradervand
Combremont-Thierrens	Dr Jacques Perrin
Cossonay-Penthaz	Dresse Christiane Bettens
Echallens	Dr Claude Béguin
Grandson/Bonvillars-Concise	Dr Jean-Blaise Jaccard
La Vallée	Dr Seyed Madani
Lausanne	Dr Michel Ravessoud
Lavaux	Dr Jean-Paul Morattel
Les Diablerets, Les Ormonts-Leysin	Dr Pascal Gertsch
Montreux	Dr Adrian Heini
Morges et environs	Dr Yves-Marie Wasem
Moudon	Dr Jean-Marc Hurni
Nyon-Coppet	Dr Pierre Widmer
Oron-Mezières	Dr Marc Polikowski
Payerne	Dr Dominique Schafer
Pays d'Enhaut	Dr Alfred Bornet
Pied du Jura: Apples, Bière, La Sarraz	Dr François Burnier
Renens et environs	Dr Philippe Turin/Dr Jacques Dubi
Sainte-Croix	Dr Roland Chevalley
Vallorbe et Orbe	Dr Charles Dvorak
Vevey	Dr Patrick Brand
Villars-Gryon	Dr Constantin Baraschi
Yverdon	Dr Christophe Bernard

Dermatologues	Dr André Zurn, président
GMCP	Dr Amédée Genton, président
Ophtalmologues	Dr Juan Chamero, président
ORL	Dr Gilbert Guignard, représentant
Psychiatres	Dr Jacques Baudat, représentant
Représentant du Comité de la SVM	Dr Jean-Pierre Pavillon

Un conflit avec des médecins de permanence refusant de faire la garde, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les professions médicales (LPmed) et l'impossibilité d'appliquer la taxe de garde à Lausanne où il y a plus de volontaires que de gardes à attribuer ont mis en évidence des failles et une inadaptation de notre règlement de la garde. Sa révision sera le chantier de l'année 2008.

La principale constatation est cependant que, sur le terrain, les choses se passent bien. Les médecins de garde assument leur rôle avec conscience et les plaintes sont plutôt rares. C'est l'essentiel et la commission remercie pour leur engagement tous les médecins qui assurent le service de garde.

NB: au moment de la mise sous presse, nous pouvons confirmer la signature de la convention.

Jean-Pierre Pavillon
Président





Commission pour la formation continue

La Commission s'est engagée à préparer 8 Jeudis de la Vaudoise sur des thèmes aussi variés que l'ostéoporose, les céphalées, l'optimisation de l'anticoagulation, les troubles de la mémoire, l'ophtalmologie, les investigations requises en présence d'une dyspnée, les problèmes ORL, la dépression et la nutrition.

Ces Jeudis ont été préparés en interaction avec des spécialistes des disciplines traitées et avec des modérateurs praticiens qui se sont engagés à animer les séminaires. Toutes les conférences ex cathedra ont été enregistrées et sont visibles sur le site internet de la SVM avec le support didactique utilisé en séance plénière. Elles feront aussi l'objet d'un enregistrement informatisé sur CD qui sera distribué à la fin de la saison 2007-2008 aux participants des Jeudis. Ceux-ci sont au nombre de 200 environ à chaque matinée et cette fréquentation témoigne du succès de ce type de formation qui associe une partie didactique ex cathedra à une partie interactive sous forme d'ateliers.

Le Dr Ph. Staeger, membre de la Commission pour la formation continue, s'est particulièrement engagé dans l'organisation du cours d'urgence à domicile pour médecins de premier recours. Ce cours comprend actuellement près de 18 ateliers couvrant des domaines aussi variés que les urgences psychiatriques, pédiatriques, neurologiques ou de traumatologie et ont été particulièrement appréciées des praticiens durant ces dernières 2 années. Six demi-journées de formation continue en médecine d'urgence sont encore prévues en 2008 et il est anticipé, à la demande d'autres sociétés cantonales, que ce cours puisse être donné dans d'autres cantons romands.

La Commission prévoit de remercier à nouveau tous ses membres qui ont fait preuve d'un engagement sans réserve dans l'organisation des Jeudis et des cours d'urgence, toutes ces prestations étant largement plébiscitées et appréciées par les adhérents de la SVM.

Prof. Gérard Waeber
Président

Membres de la Commission au 31 mai 2008

Dr Marc Bonard
Dr Stéphane David
Dresse Christiane Galland
Dr François Henry
Dr Michel Hosner
Dresse Anne-France Mayor
Prof. Alain Pécoud
Dr Alain Schwob
Dr Philippe Staeger



Commission paritaire santésuisse / Société vaudoise de médecine

Convention tarifaire cantonale et valeur du point tarifaire

L'Assemblée des délégués de la SVM ayant rejeté la proposition de santésuisse de règlement de la compensation résultant de la période de neutralité des coûts lors de l'introduction du TarMed, l'action menée devant le Tribunal arbitral par la SVM a été maintenue. Suite à la séance de conciliation, tentée par le président du Tribunal arbitral, la SVM a été amenée à faire une proposition de règlement de la compensation. Cette dernière fut à nouveau refusée par certains assureurs influents, membres de santésuisse. Ceux-ci ont préféré favoriser une décision de justice à un accord conventionnel.

La Convention tarifaire cantonale vaudoise ayant été dénoncée par santésuisse pour fin 2007, la reprise des négociations dans le cadre de la Commission paritaire cantonale vaudoise a permis d'arriver à un accord sur le mode de compensation. Le principe de lier la valeur du point tarifaire à la compensation de la dette contractée par les assureurs maladie vis-à-vis des médecins vaudois selon le principe du « centime additionnel » fut accepté de part et d'autre et le nombre de 4 centimes retenu.

La négociation de la valeur du point tarifaire 2008 ayant abouti, en application de la neutralité des coûts et de la convention sur les coûts et les prestations, à la valeur de 98 centimes, le principe retenu entraîne une valeur du point tarifaire de facturation de 99 centimes pour 2008. Le restant de la dette des assureurs, soit « 3 centimes additionnels » sera reparté sur les années suivantes jusqu'en 2011. Ce n'est qu'à cette condition que la SVM envisage de suspendre l'action entamée devant le Tribunal arbitral.

Economicité de traitement (art. 56 LAMal)

C'est à la Commission paritaire cantonale entre la SVM et santésuisse qu'est confiée la conduite des négociations de la convention tarifaire cantonale. Il lui est également confié de prévoir les mesures destinées à garantir et vérifier le bien-fondé des traitements médicaux en tenant compte des critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité conformément à la LAMal, cette tâche pouvant être confiée à une sous-commission.

Depuis l'introduction du TarMed en 2004 et la nouvelle Convention tarifaire cantonale, santésuisse n'a plus confié à la sous-commission ad hoc la tâche d'instruire paritaire-ment les dossiers des médecins hors norme statistique, effectuant seule ces investigations, interpellant directement les médecins vaudois. Le fait de ne pas suivre les procédures prévues par convention, a été à l'origine de l'annulation d'une procédure devant le tribunal dans un canton suisse. De plus selon la jurisprudence actuelle, les assureurs sont tenus d'engager d'éventuelles procédures devant les tribunaux dans l'année suivant la connaissance des chiffres.

Les statistiques du pool de données de santésuisse 2005, étant connues de santésuisse en juillet 2006, le délai pour intenter une procédure échoit en juin 2007. C'est raison pour laquelle, à la hâte, santésuisse présenta en avril 2007, 11 dossiers de médecins, suspects selon elle de contrevenir au principe de l'économicité du traitement selon la LAMal. Lors d'une première analyse en séance, 4 dossiers ont d'emblée été écartés. Seuls 7 dossiers ont justifié de la part de la délégation de la SVM, une analyse complémentaire. Tous les médecins ont été contactés et l'assistance de la SVM leur a été offerte. Une analyse conjointe de leur mode de facturation a pu être effectué avec les médecins ayant accepté l'assistance proposée. Dans deux dossiers, la délégation de la SVM a déconseillé à la délégation de santésuisse de porter ces dossiers devant le tribunal, la délégation ne pouvant, dans le temps imparti se prononcer avec certitude sur les dossiers restants. Il faut rappeler ici, que seul le Tribunal arbitral cantonal peut prononcer la condamnation d'un médecin pour polypragmasie (prestations médicales dépassant la limite du caractère économique du traitement). La décision d'y recourir ou non est de la décision exclusive de santésuisse.

La Société vaudoise de médecine déplore ce nouveau mode de fonctionnement de santésuisse, cette dernière refusant l'instruction conjointe des dossiers de médecins hors norme statistique. Nous souhaitons que ce mode de fonctionnement de santésuisse soit modifié pour l'avenir.

Dr Charles-A. Steinhäuslin

Composition de la délégation de la SVM au 31 mai 2008

Dr Charles-Abram Favrod-Coune

Dr Jean-Philippe Grob

Dr Jean-Pierre Pavillon

Dr Charles-A. Steinhäuslin

Pierre-André Repond



Commission de modération des honoraires en ambulatoire (CoMoHo)

La commission de modération des honoraires (CoMoHo) traite des litiges financiers pouvant survenir entre patients et médecins s'agissant des prestations ambulatoires. Ce sont les patients qui saisissent en majorité la CoMoHo, plus rarement les assureurs maladie. Afin de pouvoir répondre à leurs interrogations, la commission prend d'abord contact avec le médecin, éditeur de la facture, pour obtenir des renseignements complémentaires. La commission procède alors à une analyse objective du mode de facturation.

Les éventuelles propositions de modifications se basent sur la jurisprudence de la SVM. Le médecin, ainsi que le demandeur, sont avertis de la décision de la commission. Celle-ci peut confirmer le mode de facturation et donner au demandeur les bases nécessaires pour comprendre la décision, ou au contraire proposer au médecin une modification du mode de facturation. En cas d'impossibilité de résolution de la demande ou de la plainte, cette dernière peut être transmise à la Commission de déontologie.

La commission a traité 43 dossiers au cours de l'année 2007. Deux dossiers ont dû être transmis à la Commission de déontologie pour instruction complémentaire. La CoMoHo doit néanmoins regretter le fait qu'elle est souvent saisie, alors qu'aucun contact n'a été pris avec le médecin éditeur de la facture. D'autre part, la CoMoHo regrette également d'être parfois saisie en raison de l'absence d'entrée en matière du médecin éditeur de la facture. Dans certains cas, la CoMoHo peut juger profitable l'intervention du médiateur de la Société vaudoise de médecine. La survenue d'un litige concernant le mode de facturation du médecin est la plupart du temps le reflet d'une difficulté relationnelle entre patient et médecin, mettant presque toujours fin à la relation thérapeutique. La CoMoHo attache une attention particulière à ce que les intérêts des différents intervenants soient respectés.

Dr Charles A. Steinhäuslin

Composition de la commission au 31 mai 2008

Dr Charles A. Steinhäuslin
Dr Bertrand Vuilleumier



Groupement des médecins travaillant en cliniques privées (GMCP)

Les démarches entreprises n'ont apporté aucune évolution dans les modalités de fonctionnements des médecins au sein des cliniques privées.

L'objectif fondamental du comité est bien la préservation du statut de médecin agréé, statut qui permet, aujourd'hui encore, aux médecins du groupement de répondre aux attentes de nos patients. La reconnaissance de ce statut par nos partenaires et sa pérennisation impliquent un engagement responsable de chacun !

Au cours des dernières années, les médecins du groupement ont ainsi démontré leur souci de respecter les conditions négociées avec nos différents partenaires, même si celles-ci n'étaient pas toujours satisfaisantes. Avec raison, ils attendent aujourd'hui que certaines adaptations puissent être enfin apportées.

Dans le domaine ambulatoire, les modalités de fonctionnement mises en place lors de l'introduction du Tarmed constituaient un bon compromis initial à même de préserver cette activité dans l'attente d'une analyse paritaire de son impact, analyse malheureusement bien difficile à réaliser...

Dans le domaine stationnaire, si les modalités établies à la fin des années nonante ont permis la mise en conformité avec la législation et un fonctionnement apprécié de tous, elles nécessitent aujourd'hui des adaptations. Si des négociations ont effectivement été initiées, elles s'annoncent particulièrement ardues...

Le comité est déterminé à poursuivre les discussions pour obtenir enfin des améliorations attendues et justifiées !

Dr Amédée Genton

Président

Composition de la Commission au 31 mai 2008

Dr Amédée Genton, président
Dr Jean-Pierre Boss
Dr Jean-Paul Chatelain
Dr Jean-Philippe Guinard
Dr Christian Gygi
Dr Fritz Minger
Dr Charles-A. Steinhäuslin





Groupement des médecins travaillant en EMS (GMEMS)

Le travail en EMS devient non seulement de plus en plus prenant - nos aînés étant d'un abord extraordinaire, ils doivent recevoir de nous tout le respect et l'aide qu'ils sont en droit d'attendre - mais ce travail est également de plus en plus contraignant. La pression financière se fait ressentir lourdement sur nos épaules par le biais de nos statistiques. Une rencontre avec santésuisse a eu lieu le 9 juillet 2007 afin d'exposer cette problématique qui englobe exigences de l'Etat et maîtrise des coûts. Pour santésuisse il n'y a pas, pour le moment, de problème particulier, mais l'organisation est d'accord d'avoir avec nous un contact annuel pour en discuter.

En parlant d'exigence, la formation continue en est une et c'est pourquoi nous avons décidé et mis en route une formation continue axée sur la gériatrie pour les médecins travaillant en EMS. Deux formations ont pu avoir lieu en 2007, pour rappel: «Poly-médication en EMS: sens et danger !» le 14 juin et «Risques cardio-vasculaires chez nos aînés en EMS, traitement: mythe ou réalité ?» le 1er novembre. Pour 2008, trois dates ont été agendées: soit les jeudis 15 mai et 25 septembre à 17h00 à l'Hôpital d'Aubonne et le jeudi 20 novembre 14h00 dans un lieu encore à définir. Cette dernière date sera consacrée à la fois à la formation continue et à l'Assemblée générale qui suivra à 15h15. Les sujets non encore définitivement attribués engloberont un dialogue sur les droits et devoirs des médecins d'EMS ceci avec le médecin cantonal, l'antalgie et pour finir le diabète chez nos résidents en EMS.

Un autre but du bureau cette année sera l'établissement d'un groupe de travail chargé de lifter le cahier des charges des médecins en EMS en compagnie de l'AVDEMS et de FEDEREMS.

Pour 2008, il convient également de mentionner la création d'un groupe de travail avec le SSP sur les cercles de qualité en EMS-Assistance pharmaceutique.

Dr Ferdinand Beffa

Président

Composition de la commission au 31 mai 2008

Dr Ferdinand Beffa, président

Dr Serge Cuttelod

Dr Pierre Lavanchy

Dr Christian Edouard Michel

Dr Michel Pithon

Dr Philippe Vuillemin





Groupement des médecins hospitaliers (GMH)

En 2007, le GMH a poursuivi son activité dans la continuité des années précédentes. Il a défendu les intérêts des médecins chefs et agréés travaillant dans les hôpitaux d'intérêt publics, avec comme partenaire principal la FHV.

Une nouvelle Convention Collective de Travail (CCT) a été signée avec la FHV. Le statut des médecins chefs n'a pas été modifié, par contre le mode de rémunération a été bouleversé. Chaque hôpital reprend la maîtrise du salariat des médecins sur la base de la totalité des honoraires générés. Une commission financière paritaire médecin-direction a été mise en place dans chaque hôpital. Elle est aidée par la fiduciaire E-Y mandatée par le GMH. Le bouclage 2007 et la consolidation sur le plan cantonal nous permettront d'évaluer l'efficacité de ce nouveau système qui abandonne totalement la péréquation inter-hospitalière.

Dr J.-J. Boillat
Président du GMH

Membres du Bureau au 31 mai 2008

Dr Jean-Joseph Boillat, président
Dr Arido Agrifoglio
Dr Christian Berberat
Dresse Loredana Brighi
Dr Philippe Chenevart
Dr Oscar Daher
Dr Benoît de Muralt
Dr Daniel Freymond
Dr Yves Guisan
Dr Jean-Michel Hostettler
Dr Pierre Rosset
Dr Joël Thorens
Dr Yves Trisconi



Groupement des médecins scolaires vaudois (GMSV)

Durant l'année écoulée, le comité du GMSV a participé activement à la commission chargée de définir le profil du nouveau responsable médical de l'ODES (Office des écoles en santé). Il a poursuivi inlassablement les négociations avec l'Etat de Vaud pour un salaire horaire digne des médecins scolaires avec une activité indépendante. Il a organisé deux journées de formation continue, l'une sur l'absentéisme à l'école, l'autre sur le médecin scolaire et l'élève obèse. Ce dernier sujet répondait particulièrement à l'un des deux thèmes prioritaires de promotion de la santé et de prévention dans les écoles vaudoises fixé par l'Etat, le second portant sur les dépendances.

Le comité a vécu à fin 2007 un remaniement important puisque trois de ses cinq membres (Dr Laurent Junier, Dr François de Techtermann, Dr Michel Dafflon) avaient achevé les 6 ans maximaux prévus par les statuts.

Les principaux travaux prévus pour le comité sous la présidence de la Dresse Marie-Odile Gubler pour l'année 2008 consistent en : établir une collaboration fructueuse entre l'ODES et son nouveau directeur médical, le Dr Olivier Duperrex, pour défendre la vision du médecin de terrain et pouvoir donner son avis quant aux nouvelles orientations ; poursuivre l'organisation de la formation continue pour les médecins scolaires ; continuer notre revendication d'une rémunération horaire identique à tous les médecins indépendants travaillant pour l'état de Vaud ; participer aux divers groupes de travail touchant à la santé scolaire (vaccinations, HPV, RPT, etc.).

Dr Michel Dafflon

Membres du comité au 31 mai 2008

Dresse Marie-Odile Gubler (présidente), pédiatre à Lausanne
Dresse Marie Sommer, pédiatre à Yverdon
Dresse Isabelle Jaeger, pédiatre chef de clinique à l'UMSA
Dresse Hélène Prince-dit-Clottu, pédiatre à Lutry
Dr Pierre-Yves Jaquet, médecin généraliste à Begnins



Réseau de santé des requérants d'asile et migrants (FARMED)

L'année 2007 a été marquée par une intense activité de la part de toutes les personnes impliquées dans la bonne gestion de ce réseau et ceci en vue de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2008 de la nouvelle loi sur les étrangers et de la révision de la loi sur l'asile. En effet, à partir de cette date, les requérants déboutés (frappés d'une décision de renvoi exécutoire) n'ont plus le droit aux prestations sociales tout comme les NEM (demandeurs d'asile ayant fait l'objet d'une non entrée en matière). Les responsables du réseau se sont attelés à la lourde tâche d'assurer à toutes les personnes concernées le maximum de protection médico-sociale tout en respectant le droit fédéral.

En résumé, les requérants d'asile (permis N) et les admis provisoires (permis F, personnes à qui l'asile a été refusé mais dont le renvoi est inexigible) font toujours partie du réseau Farmed. Les requérants déboutés et les NEM qui ont fait une demande d'aide d'urgence auprès du Service de la population (SPOP) profitent eux aussi des mêmes prestations. Encore faut-il qu'il s'agisse de familles, d'enfants ou de personnes seules et déclarées vulnérables du point de vue santé. Les autres personnes seules ou en couple n'ont pas droit à l'assurance maladie et leurs frais médicaux éventuels sont pris en charge par le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH). Quant aux mêmes catégories de personnes qui ne se sont pas annoncées au SPOP en vue de l'obtention de l'aide d'urgence, elles ont malheureusement un statut de clandestins, n'ont droit ni à l'aide sociale ni au remboursement de leurs frais médicaux. Libre au corps médical de les prendre en charge à bien plaisir ou en leur demandant de payer elles-mêmes les frais engendrés. Tout cela est bien compliqué, d'autant plus que les migrants ne savent pas toujours eux-mêmes quel est leur statut et à quoi ils ont droit.

Pour terminer, depuis le 1er janvier 2008, les activités de la Fareas (fondation de droit privé) ont été reprises par l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil aux migrants), de droit public, av. Sévelin 40, 1004 Lausanne.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter le Centre infirmier du réseau à la PMU (021/314.77.00) qui vous donnera tous les renseignements nécessaires. Vous pouvez également contacter le secrétariat du réseau au 021/641.05.85 ou consulter son site www.isesuisse.ch/farmed.

Dr Jean-Marc Mermoud

Représentant de la SVM dans le cadre du comité de pilotage (COPIL) du réseau Farmed

Représentation de la SVM à la direction de l'OMSV

J'écrivais, il y a une dizaine d'années, que j'avais imaginé voir disparaître l'OMSV, du moins son siège, avec la mise en place des réseaux de soins coordonnés. Aujourd'hui, le travail accompli est en constante augmentation. Pour preuve le budget global des soins à domicile pour 2008 se monte à plus de 212 millions de francs pour l'ensemble du canton. L'organisation et le financement se réorganisent de façon importante. Ainsi la démarche OFASAD (Organisation et financement des soins et aide à domicile) verra son aboutissement avec une nouvelle loi (qui devrait être en consultation ce printemps) instituant l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile).

Dans ce nouveau contexte, une représentation médicale délibérative au sein de ses instances dirigeantes semble compromise. C'est donc le corps médical qui disparaît avec l'OMSV. Il faut se poser la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de la conserver tout de même.

Signalons encore le passage à 2008 marqué par la fin de la présidence de M. Jean-Claude Rochat et du travail de médecin-conseil du Dr Claude Willa. Ils ont été remplacés respectivement par M. Henri Corbaz comme président intérimaire, et par le Dr Thomas Hongler, qui travaillera sur mandat.

Découvrir d'autres rubriques: <http://www.aide-soins-domicile-vaud.ch>

Dr Jean-Frédéric Leuenberger

Représentant de la SVM à l'OMSV



NOUVEAUX MEMBRES 2007



AL CHEIKHA Abdul Moumen
 AMIRAT Mourad
 ANEX Frédéric
 BARBEY Frédéric
 BENCHAOU Mimoun
 BENHARRATS Mohamed Rafik
 BENYACOUB Nadia
 BILANCIONI Romain
 BIRCHMEIER Alain
 BONAMY François
 BONDIL Alain
 BONGARD Olivier
 BOURQUIN Damaris Claudine
 BOUTIER Vincent
 BRINKEN Jens
 CALANCA Luca
 MORANDI Sophie
 MORENA HAEFLIGER Perla Gina
 MUNIER-JORDI Natalie
 NESA Kristiana
 NEWMANN-KLEE Catherine
 ODIER Valérie
 OTTEN Philippe
 OUGHLIS Karim
 PAGANI Jean-Luc
 PEDRINI Mariella
 PEIRIS WASER Nyali
 PEREZ FUSTER Angeles
 PEZZETTA Edgardo
 PICHT Carmen
 PITCHON Elie
 PUJOL Anne
 CAMENZIND Edoardo
 CHABANEL David
 CHILCOTT-LAUBER Caroline
 CHOLLET Vincent
 COEYTAUX Sandrine
 COLA Gabriele
 DE HELLER-MILEV Marina
 DELESSERT-BEKESI Katalin
 DI BERNARDO-SCHUMACHER Viviane
 DOJCINOVIC Ivan
 EDGAR-ZANGGER Evelyne
 ESPOSITO Paola
 FELIX Serge
 FRECHET Patrick
 FUMEAUX Zina
 GAMMA Franziska
 QANADLI Salah Dine

RACINE ABOU-SLEIMAN Sandrine
 RAHMIM Guilda
 RIVIER Sophie
 ROCHAT CONSENTI Nathalie
 ROSSET Nathalie
 ROSSIER Philippe-Pascal
 SIBAÏ Karim
 SIMONETTI ZERMATTEN Béatrice
 STAEGER Philippe
 STANECZEK Olivier
 STUTZ Peter
 TOZZI Piergiorgio
 TRAN-MOTTAZ Isabelle
 VALLA Christian
 VARGAS Bernardo
 GARDAN Jacques
 JELK Serge
 JOVANOVIC Biljana
 KAMMERLANDER-Reymond Isabelle
 KEIL Ioana Corina
 KELLER Audrey
 KEROS Philip
 KOCHER Mathilde
 KOHL Hans
 LARNIER Catherine
 LOPEZ-LIUCHI José
 LUSTENBERGER Yodok
 MAERTEN Philippe
 MALESEVIC-KILIBARDA Tatjana
 MARTI René-Andréas
 MOESSINGER Adrien
 VENTURA François
 VERHILLE Olivier
 VEUTHEY VALENCIA ABARCA Hélène
 VICEIC Mila
 VON OVERBECK Jan
 VONA Margherita
 WAEBER Bernard
 WALLACH Marjorie
 WOESTELANDT Bernard
 ZALTZMAN Andréa Gabriela
 ZUMSCHLINGE Rolf



MEMBRES HONORAIRES 2007

ANTILLE Jean-Noël
 BACHMANN Fédor
 BAMBULE Georges
 BERGER Jean-Pierre
 BURKHALTER André
 CHIOLERO Jean-Rodolphe
 CUTTELOD Serge
 DANTHE Christian
 De GOUMOENS Roland
 DEGLON Pierre
 FESSELET Bernard
 GYGAX Pierre-Henri
 HENRY François
 HINDEN Werner
 INEICHEN Hugo
 JEMELIN Claud
 KATCHALUBA Michel M.
 KULLING Jean-Pierre
 LOUP Pierre-W.
 ODIER Luc
 PAYOT Maurice
 PELLET François
 ROCHAT Eric
 SARAIVA Helder
 SAVARY Pierre-Alain
 URSENBACHER Jean-Walter
 VIENNOT Everta
 VOIROL Michel
 WARPELIN STEPHANE
 WYSS Jürg





Société vaudoise de médecine

Ch. de Mornex 38
case postale 7443
1002 Lausanne
tél. 021 651 05 05
fax 021 651 05 00
info@svmed.ch
www.svmed.ch

La Société Vaudoise de Médecine (SVM) est l'une des plus anciennes sociétés médicales de Suisse, puisqu'elle a été fondée en 1829 sous le nom de «Société vaudoise des sciences médicales». En 2007, elle réunissait environ 2400 membres, dont quelque 1700 médecins libres praticiens et 500 médecins hospitaliers.

La SVM est aussi un centre logistique et de services pour les médecins vaudois, un fournisseur de prestations (formation, garde médicale), ainsi que le représentant des médecins vaudois auprès des partenaires (Etat, assureurs, hôpitaux) du système de santé. Elle est également garante du dialogue entre médecins et patients (médiateur, commission de déontologie, commission de modération des honoraires).

